



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 8360

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation des personnes électrosensibles, c'est-à-dire ayant une hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. La sensibilité électromagnétique est un problème invalidant pour les personnes qui en sont atteintes. Les « électrosensibles » doivent se tenir éloignés de toute source d'ondes et de champs électromagnétiques, ce qui n'est pas sans poser de nombreux problèmes au quotidien alors que l'on vit entouré de portables, ordinateurs WIFI, micro-ondes... Les principaux symptômes relevés sont grande fatigue, hypoglycémie, vertiges, défauts de coordination des membres, sensations de brûlure, douleurs articulaires, crampes musculaires, insomnies... Bien souvent les médecins ne sont pas ou peu informés de ces pathologies et ne peuvent faire un diagnostic adapté. Nos voisins européens comme la Suède ou l'Allemagne ont pris en compte cette maladie et l'ont reconnue comme un véritable handicap. Aussi il lui demande s'il ne serait pas opportun de prendre des dispositions pour assurer la formation des médecins, informer le grand public sur l'existence de ces pathologies environnementales, mettre en place des mesures d'isolation du lieu d'habitation des personnes touchées et enfin envisager la création d'un organisme officiel et indépendant des opérateurs de téléphonie mobile. Il la remercie de sa réponse.

Texte de la réponse

Le phénomène d'hypersensibilité électromagnétique a fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET), qui avait été saisie de la question des risques sanitaires liés aux expositions aux rayonnements des équipements terminaux et installations radioélectriques de télécommunications. Dans son avis du 16 avril 2003, l'Agence a ainsi conclu à l'absence de lien entre les symptômes ressentis et l'exposition aux rayonnements des téléphones mobiles. En 2004, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a organisé un congrès afin d'établir l'état des connaissances sur la question d'une éventuelle hypersensibilité due aux champs électromagnétiques. La majorité des études indiquent que les personnes se disant hyper- ou électrosensibles ne détectent pas plus les champs électromagnétiques que les personnes non électrosensibles. Bien que l'existence d'une hypersensibilité aux champs électromagnétiques ne soit pas démontrée pour l'instant, plusieurs études visant spécifiquement cette question sont actuellement en cours. Afin de compléter les acquis scientifiques sur les risques liés aux champs électromagnétiques et de rester vigilants sur cette question, l'effort de recherche est maintenu au niveau national et international. La fondation dédiée Santé et Radiofréquences promeut et soutient la recherche sur les effets sanitaires éventuels des radiofréquences et s'attache à améliorer l'information du public. Par ailleurs, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail est chargée d'une veille scientifique permanente sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8360

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6481

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7877